

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CAEN EN NORMANDIE



RECRUTE SA NOUVELLE DIRECTION AU 1^{ER} JANVIER 2026.

Le Centre Chorégraphique National de Caen en Normandie (CCNCN) recrute sa nouvelle direction suivant les orientations du ministère de la Culture, de la Région Normandie, de la Ville de Caen et des Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. La direction sera confiée à un, une ou des artistes chorégraphiques jouissant d'une reconnaissance nationale et internationale, pouvant manifester une ouverture aux autres champs artistiques. La prise de fonction est prévue le 1^{er} janvier 2026.

Le CCNCN, créé en 1984, fait partie du réseau des 19 établissements labellisés par l'État qui constituent en France le socle de l'activité de création, de production et de diffusion d'œuvres chorégraphiques. Son cadre réglementaire est défini par le décret n° 2017-432- du 28 mars 2017, l'arrêté du 5 mai 2017 et la circulaire du 15 janvier 2018 fixant le cahier des missions et charges relatif au label « Centre chorégraphique national ».

La direction portera un projet artistique et culturel réalisé dans un esprit de coopération, de solidarité et de dialogue avec les structures existantes sur son territoire, ainsi qu'avec les différents réseaux chorégraphiques et le secteur culturel de la ville de Caen, de la Région et hors région. La Région Normandie compte sur son territoire deux CCN, Caen et Le Havre, et un CDCN à Falaise, qui participent d'un maillage territorial dynamique pour l'art chorégraphique. La Ville de Caen, outre le CCN, abrite notamment une coopérative chorégraphique, plusieurs lieux intermédiaires hébergeant des résidences artistiques, un théâtre pluridisciplinaire scène d'intérêt national pour l'art lyrique, la Comédie de Caen CDN, et un CRR incluant un département danse, toutes parties prenantes naturelles des enjeux de l'art chorégraphique.

MISSIONS ET ENJEUX :

Le CCNCN assume une mission principale de création et de production d'œuvres chorégraphiques. Dans le cadre de son projet artistique et culturel, la direction aura pour mission de :

- Développer son propre travail de création et travailler à la diffusion locale, départementale, régionale, nationale et internationale de ses productions
- Partager les ressources du CCNCN avec des compagnies chorégraphiques, en favorisant le croisement des disciplines et la pluralité des approches chorégraphiques, en accueillant et en accompagnant à la production et à la création des artistes issus du territoire local, départemental et régional mais aussi d'envergure nationale et internationale, en particulier à travers les dispositifs Accueil - Studio et Résidence artiste associé
- Contribuer à la mobilité et l'itinérance de ces artistes dans le développement de projets vers de nouveaux espaces de diffusion et de relations aux collectivités territoriales notamment via le dispositif Danses en territoires et la politique de développement culturel territorial du Département du Calvados
- S'inscrire dans une dynamique partenariale et collaborative, et contribuer ainsi à stimuler et accompagner la présence et la diversité chorégraphiques sur le territoire, le renouvellement des formes, des modes de diffusion et de production. La formation tout au long de la vie en sera un élément majeur, adressée tant aux interprètes qu'aux chorégraphes qu'aux professionnels du secteur culturel.
- Poursuivre le travail initié avec les partenaires et être force de proposition dans le cadre d'un plan de collaboration régionale des équipements culturels autour de la danse, initié par la Ville de Caen, la Région Normandie et la DRAC,
- Poursuivre la politique de transmission de la culture chorégraphique, axe fort du CCNCN pour le développement de l'accessibilité et de l'inclusivité de son projet artistique et culturel, en proposant des modalités inventives d'actions et de participation, notamment en direction des jeunes, des amateurs, des scolaires et des personnes éloignées de l'offre culturelle, en nouant des partenariats avec les acteurs culturels, sociaux, scolaires et universitaires. Une attention à la construction concertée d'une offre famille à l'échelle du bassin de vie caennais est attendue.
- Poursuivre l'ouverture aux autres champs de la création artistique
- Assurer le pilotage du CCNCN dans ses dimensions artistiques, techniques, budgétaires, administratives et managériales avec une gestion harmonieuse et socialement responsable. Encadrer, fédérer et animer l'équipe
- En lien avec la Présidence assurer la relation avec les partenaires institutionnels et la représentation dans les différents réseaux

Au-delà du spectacle vivant, elle recevra à brève échéance le musée de la Fondation Gandur pour l'art, qui viendra enrichir de façon majeure les collections présentes sur le territoire, auprès du Musée des Beaux-Arts et du Musée de Normandie, de la bibliothèque Alexis de Tocqueville (bibliothèque classée), et de l'IMEC.

Le CCNCN est situé à Caen, ville de 108 200 habitants, dans la communauté urbaine de Caen la mer qui regroupe 48 communes et qui compte un bassin de population de 270 000 habitants. Le CCNCN est installé dans la Halle aux Granges, divisée en 2 halles. La Halle Noire dispose d'un studio de 400m², équipé d'un gradin de 200 places, d'une régie et d'un plateau de 18x12m, et d'autres espaces (bureaux, loge, cafétéria, etc) de 362m². La Halle Blanche dispose d'un studio de 250m², équipé d'un gradin de 60m² correspondant à 200 places, et d'autres espaces (bureaux, stockage, cuisine, salle réunion, etc.) de 395m².

L'aménagement d'un nouveau lieu pour le CCNCN est aujourd'hui relancé, la phase études livrée permettant d'envisager une phase travaux dont le calendrier est en cours de stabilisation. La future direction sera associée au suivi des travaux en concertation avec les services de la Ville. Le CCNCN est financé par l'État (ministère de la Culture - DRAC Normandie), la Région Normandie, la Ville de Caen, et les Départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne. Son budget annuel est de 1 800 000€ dont 1 125 000€ de financements publics pour l'année 2024 au titre du fonctionnement.

L'équipe comprend 12 postes de permanents et emploie une centaine d'intermittents, artistes, techniciens, qui œuvrent auprès du directeur artistique du CCNCN pour ses créations et les actions qu'il développe sur les territoires normands et au-delà.

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions, le CCNCN porte une attention particulière à l'application effective des principes :

- De diversité, tant au niveau des publics visés, qu'au travers des œuvres produites ou présentées que des artistes accompagnés et des autres métiers artistiques ou techniques
- De parité entre les hommes et les femmes, d'équilibre entre les générations et d'égalité de rémunération tant dans l'accès aux moyens de production et programmation, que dans les postes à responsabilité de l'association et des instances de gouvernance
- Des droits culturels
- De lutte contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels
- De développement durable et d'éco-responsabilité
- et globalement une inscription effective dans les enjeux de transitions.

MODALITÉS PRATIQUES :

Les personnes faisant acte de candidature sont invitées à envoyer leur dossier au plus tard le **15 mars 2025**. Aucune candidature parvenue après cette date ne sera prise en compte.

Ce dossier comprendra :

- Une lettre de motivation (2 à 3 pages maximum)
- Un curriculum vitae détaillé avec des documents d'informations sur les réalisations antérieures (descriptif des créations, articles de presse, enregistrements vidéo, calendrier des tournées)

Ce dossier sera transmis à l'attention du Président du CCNCN : M. Hauville François-Xavier, par courrier électronique en format PDF uniquement, en précisant dans l'objet du mail « candidature direction CCNCN » à l'adresse suivante : presidence@ccncn.eu

Après études des candidatures, un comité de sélection, composé de représentants du ministère de la Culture, de la Ville de Caen, de la Région Normandie, des départements de la Manche, du Calvados, de l'Orne, et des organes de gouvernance du CCNCN, présélectionnera une liste restreinte selon un principe de parité femme homme.

Les candidatures présélectionnées recevront les documents nécessaires pour établir un projet artistique et culturel détaillé. Ce projet, accompagné de la projection budgétaire correspondante, devra parvenir **au plus tard le 12 Mai 2025** uniquement par voie électronique. Aucun dossier parvenu après cette date ne sera pris en compte.

Les candidatures présélectionnées seront auditionnées par le jury le 19 Juin 2025.

Au terme de la procédure de sélection, le projet retenu par le jury et validé par le conseil d'administration devra recevoir l'agrément de la ministre de la Culture, pour une prise de poste effective au 1er janvier 2026 dans le cadre d'une première convention de 4 ans.